

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

2, rue de la mairie - BP2 - 73401 UGINE cedex Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 28 février 2023		
CONSEILLERS		
SYNDICAUX: EN EXERCICE: 21	PRESENTS: UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, BERENICE LACOMBE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FREDERIQUE DUC, CLAUDE REVIL-BAUDARD, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, MIKE ROUSSEAU,	Votes :
PRESENTS: 14	RAYMOND COMBAZ, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME	Pour : 14
VOTANTS: 14	EXCUSES: FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY,	CONTRE: 0
QUORUM ADMIN GAL: 11	FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PHILIPPE ROISINE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI	ABSENTIONS: 0
DATE DE LA CONVOCATION : 21/02/23	ABSENTS: FRANCK PACCARD	

Rapporteur : Christophe Bougault-Grosset Délibération n°23-03

Obiet : Administration générale - Renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'association France Diques

France Digues est une association, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

L'association France Digues a pour missions de :

- mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- assurer une veille technique et règlementaire ;
- assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Digues, etc.) ;
- conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Digues propose à ses adhérents, entre autres :

- de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues :
- de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ;
- de bénéficier d'une veille règlementaire ;
- de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ;
- d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ;
- d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Diques :
- d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Digues à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Vu l'arrête inter préfectoral du 07/06/18 approuvant les modifications statutaires du Syndicat Mixte du Bassin versant Arly,

Considérant que dans un contexte de constantes évolutions règlementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est pertinent que le SMBVA participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Le SMBVA adhère en tant que structure morale depuis 2019.

Le coût annuel de l'adhésion du SMBVA pour l'année 2023 est de 750 €.

>>>>>>

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical, décide ;

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion du SMBVA à l'association France Digues,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20230228-23-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

Affichage: 06/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

TO THE PROPERTY OF THE PROPERT

Ugine, le 2 mars 2023

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,